

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2020-119 / 8-9

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 12 novembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents: Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M. CHASSON, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés: H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SEVEN, N. VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno SARRAT.

OBJET: FINANCES/VIE CULTURELLE - TARIFS DES LOCAUX 2021

Rapporteur: Yves ALLARDIN

EXPOSE: A compter du 1^{er} janvier 2021, il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs de location de salles pour les secteurs culturels, scolaires, sportifs et le centre technique.

... / ...

<u>Direction Vie culturelle</u> <u>Utilisations ponctuelles</u> (augmentation 2 %)

	Voiron		` Utilisateurs non
	Associations	Autres organismes	voironnais
	2021	2021	2021
Espace CEVE			
Journée	85,48 €	106,79 €	170,80 €
Espace CEVE - 1/2 journée (8h/13h ou 13h/18h ou 19h/23h)	53,40 €	64,01 €	85,48 €
Centre Culturel de Mille Pas Polychrome : Petite salle	41,97 €	96,14 €	129,23 €
Maison des Associations Polychrome : Auditorium	, 48,04 €	107,81 €	141,17 €
C. N. L. de Chirens			
Forfait week-end vend 18h30 à dim 18h30	//	766,63 €	997,25€
Location journée	96,95 €	383,32 €	498,63 €
Installation la veille dès 18h30	48,45 €	191,66 €	249,24 €
Écoles pour Classes Nature	///	///	110,77 €
Salle des Fêtes			
Manifestations gratuites	87,98 €	751,69 €	997,25 €
Manifestations payantes	137,60 €	766,63 €	1 354,20 €
Hall Salle des Fêtes	44,52 €	128,67 €	185,74 €

Conditions spécifiques

La petite salle du Centre Culturel de Mille Pas peut être mise à disposition gratuitement à des associations voironnaises ne disposant pas de locaux, pour des réunions internes. Les associations voironnaises, dans le cadre de leur assemblée générale annuelle, n'acquitteront pas de tarif de location uniquement pour les salles de Mille pas, de la Maison des Associations et de la salle Marcelle Boudias.

Dans le cadre de campagnes électorales, il est accordé une gratuité par liste et par tour sous réserve de disponibilité des salles aux partis politiques.

Un chèque de caution de 150 € sera demandé et encaissé pour la location du Centre Nature et Loisirs de Chirens, de la salle Marcelle Boudias et de la Salle des Fêtes.

Le chèque de règlement sera à fournir avant l'utilisation des salles comme indiqué dans les contrats.

Salle des fêtes

Les tarifs incluent 2 heures d'accueil et d'accompagnement à la mise en place de la salle, auxquelles s'ajoutent 2 heures de travail en début de manifestation (aide de dernière minute, vérification du respect des consignes et des normes en matière de sécurité...). Audelà de ces 4 heures (comprises dans la location de la salle) toute intervention supplémentaire sera facturée en sus à raison de 18.55 € de l'heure.

Centre Nature et Loisirs de Chirens

Il sera facturé 18.55 € de l'heure, aux utilisateurs privés dans le cas où leur engagement concernant la propreté des locaux, des espaces extérieurs et au tri ne serait pas respecté. Il est proposé de faire bénéficier du tarif associations, les adhérents (actifs et retraités) de l'amicale du personnel de la ville de Voiron une fois par an.

Utilisations régulières d'associations résidentes à la maison des associations, au polychrome, dans les locaux communs des établissements scolaires, au Centre Culturel de Mille Pas et ancienne caserne des pompiers boulevard Denfert Rochereau

1. La maison des associations

	Boîtes à lettre + 2 salles gratuites/an (dont assemblée générale)	Bureau partagé + boîtes à lettres. Salles gratuites + accès services bureautiques/internet	Bureau individuel + boîtes à lettres. Salles gratuites + accès services bureautiques/internet
Associations			
résidentes	50 €	80 €	120 €

Un chèque de caution de 50 € sera demandé et encaissé.

Facturation du duplicopieur de la maison des associations

Il est proposé un tarif de facturation mensuelle du duplicopieur appliqué en fonction des utilisations de chacune des associations résidentes. Le papier est fourni par la mairie de Voiron

	Noir et blanc -	
	TTC	Couleur - TTC
	Prix pour 100	Prix pour 100
	copies	copies
	2021	2021
Format A4	16,07	64,36
Format A3	21,32	101,90

... / ...

2. Centre Culturel de Mille Pas

Il est proposé que soit appliqué un loyer annuel de 80 € aux associations résidentes au Centre Culturel de Mille Pas en contrepartie de leur boîte aux lettres ainsi que l'utilisation des salles dans le bâtiment.

Un chèque de caution de 50 € sera demandé et encaissé.

3. Polychrome/Établissements scolaires

Pour les associations résidentes au polychrome et dans les locaux communs d'activités des établissements scolaires (auditorium, préau…), il est proposé un tarif unique de 50 €.

4. Centre Technique

Ancienne caserne des pompiers boulevard Denfert Rochereau

	Boîte aux lettres + accès aux espaces mutualisés pour réunions et assemblées	Bureau partagé + boîtes aux lettres + accès espaces mutualisés	Bureau individuel+ boîte aux lettres + accès espaces mutualisés
Associations résidentes	50 €	80 €	120 €

PROPOSITION:

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Sécurité du 09/11/2020,

Vu l'avis favorable de la commission vie associative culturelle et sportive du 05/11/2020

Le rapporteur propose au Conseil Municipal:

- D'approuver les tarifs des locaux conformément aux tableaux ci-dessus

DECISION: La proposition est ADOPTEE par 32 voix POUR - 3 ABSTENTIONS (J-L BOISSARD, J. VIAL, A. VIRIEUX)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON

Julien POLAT

